



Eure-et-Loir  
**Commune d'ARCISSES**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240415-150424\_DELIB11-DE

Date de transmission de la convocation 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVIERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Aline VAUDRON a été nommée secrétaire de séance.

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – EAU COUDRECEAU (Délibération n°11-15/04/2024)**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023 approuvant pour l'exercice 2023 le budget - 19003 - Budget eau Coudreceau.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Edwige VEDIE – Adjointe déléguée aux finances, le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal à 19 voix pour, adopte les comptes administratifs de l'exercice 2023, arrêtés comme suit :

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240415-150424\_DELIB11-DE

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEM	
<b>19003 - EAU COUDRECEAU</b>			
Dépenses	53 206,90 €	5 650,84 €	58 857,74 €
Recettes	58 962,91 €	42 116,67 €	101 079,58 €
Solde	5 756,01 €	36 465,83 €	42 221,84 €
R.A.R. Dépenses		38 363,64 €	38 363,64 €
R.A.R. Recettes		57 679,28 €	57 679,28 €
Solde	- €	19 315,64 €	19 315,64 €
Résultat	5 756,01 €	55 781,47 €	61 537,48 €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 18/04/2024  
et de la publication le 18/04/2024  
Fait à ARCISSES, le 18/04/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

